

AMAP Label et la Blette
Bulletin d'adhésion (année 2018)
Partie à conserver par l'adhérent

1. L'association

Nom : **AMAP Label et la Blette**

Adresse : Maison de l'Ecologie, 4 rue Bodin 69001 LYON

2. Période de validité et modalité de l'adhésion

- L'adhésion prend effet à compter du jour de remise du bulletin complété et accompagné du règlement de la cotisation annuelle. L'adhésion s'étend jusqu'à la fin de l'année civile en cours.
- Pour l'année 2018, la cotisation s'élève à 20 € (chèque libellé à l'ordre de AMAP Label et la Blette). Celle-ci est ramenée à 10 euros pour une adhésion en Octobre.
Une partie de la cotisation (5 + 1 €) est reversée à Alliance (Rhône-Alpes et Rhône), associations qui fédère les AMAP. Le reste de la cotisation permet de financer les frais courants.
- L'adhérent s'engage :
 - à prendre connaissance des conditions propres au fonctionnement de l'association (statuts, charte des AMAP, règlement intérieur)
 - à assurer la permanence de 2 à 3 distributions par contrat.

3. Informations pratiques

Site Web, pour se tenir au courant de l'actualité de l'AMAP : <http://www.labeletlablette.org/>

Pour les personnes ne disposant pas d'un accès internet les informations concernant le fonctionnement de l'association seront disponibles sur le point de distribution.

✂.....✂.....✂.....✂.....

AMAP Label et la Blette
Bulletin d'adhésion (année 2018)
Partie à remettre à l'association

L'adhérent,

NOM : **Prénom**:

Adresse :

Tél. : **E-mail** :

a réglé la cotisation de 20 € (10 € en Octobre) pour l'année 2018 et reconnaît avoir pris connaissance des conditions propres au fonctionnement de l'AMAP Label et la Blette (statuts, charte des AMAP, règlement intérieur).

Fait à Lyon le ... / ... / 2018

Signature de l'adhérent :